

Vous souhaitez **créer** ou **reprendre une entreprise** ? Le Fongecif peut vous **accompagner** !

Pour soutenir les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise dans leurs démarches, le Fongecif Île-de-France propose un accompagnement en deux étapes, en partenariat avec les Boutiques de gestion.

■ ■ ■ ■ Étape 1

Atelier Méthodologie de la création d'entreprise

Cette réunion s'adresse aux personnes qui ont une simple idée ou un projet concret de création ou de reprise d'entreprise, mais dont le plan d'actions n'est pas encore formalisé. L'atelier vous permettra d'acquérir un premier niveau d'information général sur la création d'entreprise.

Contenu :

- Introduction à l'environnement économique de l'entreprise (le marché, les institutions fiscales et sociales, les relations financières)
- Introduction à l'environnement juridique, fiscal et social de l'entreprise
- Comprendre la méthodologie de la création d'entreprise (étude de marché, étude financière)
- Connaître les démarches à réaliser pour créer une entreprise

**Tous les vendredis de 9 h à 11 h 30,
à l'espace projet du Fongecif Île-de-France**

Envoyez-nous un courriel indiquant vos coordonnées et le vendredi de votre choix à l'adresse suivante :
creation@fongecif-idf.fr

Étape 2 :

Prestation Diagnostic Entrepreneur

Contenu :

Cette prestation se compose de deux parties indépendantes :

- **Un diagnostic approfondi**

Sur la base d'entretiens, l'objectif est de réaliser un diagnostic complet de votre projet de création et d'en vérifier la faisabilité. Cette phase se conclut par un bilan approfondi et un avis sur la validation ou non du projet.

Durée : 6 heures maximum réparties sur 2 à 8 semaines

- **L'accompagnement à la création**

Après la validation de la phase de diagnostic approfondi et sur la base d'entretiens individualisés, vous êtes amené à finaliser l'étude de faisabilité de votre projet. L'objectif de la prestation est de vous accompagner et de vous donner une méthode de travail et des concepts économiques pour être autonome dans le pilotage de votre affaire.

Durée : 10 heures maximum réparties sur 6 mois.

Conditions de participation

Pour bénéficier de cette aide, vous devez **obligatoirement assister à l'atelier Méthodologie de la création d'entreprise**. Vous rencontrerez ensuite un conseiller en parcours professionnel qui validera l'opportunité de suivre cette prestation et qui vous remettra le dossier de demande de prise en charge à déposer complété 15 jours avant le début de la prestation.

POUR FACILITER VOS DÉMARCHES :

- **téléphonez** au 01 44 10 58 58
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
- **rendez-vous** dans notre espace projet
Place Johann Strauss - Paris X^e - le lundi de 14 h à 19 h,
du mardi au jeudi de 10 h à 18 h, le vendredi de 8 h 30 à 17 h
- **connectez-vous** www.fongecif-idf.fr

